

Communiqué de presse, vendredi 15 novembre 2019

Le Cluster et l'ADEME signent une Convention pour accélérer la transition éco-énergétique du maritime en partenariat avec des fédérations et entreprises

Le 13 novembre 2019, Frédéric Moncany de Saint-Aignan, président du Cluster Maritime Français et Arnaud Leroy, président directeur général de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ont signé la Convention du projet visant à définir la Vision de la transition éco-énergétique du maritime pour atteindre les objectifs fixés à horizon 2050. Ce projet est également soutenu par un club de partenaires cofinanceurs qui sera présenté aux Assises de l'Économie de la Mer les 3 et 4 décembre.

Devant l'urgence climatique et pour répondre aux enjeux de santé publique et de protection de la biodiversité, le secteur maritime est mobilisé et a déjà engagé des actions concrètes. Toutefois, ces objectifs fixés 2050, qu'ils soient nationaux avec la Stratégie nationale bas carbone ou internationaux avec l'emblématique stratégie de l'Organisation Maritime Internationale d'avril 2018, sont inatteignables en l'état actuel des technologies, des modèles économiques et des usages.

Cette transition fera donc appel à des ruptures et ne deviendra réalité que si « *l'ensemble de l'écosystème maritime est mobilisé et connecté aux autres secteurs économiques impliqués ainsi qu'aux territoires, pour faire des choix cohérents* » le soulignait Arnaud Leroy. C'est une intelligence collective qu'il faut déployer pour nous transformer ensemble.

Le projet est guidé par trois convictions :

- Il faut agir dès aujourd'hui et prendre des décisions dans les trois à cinq prochaines années pour que les outils et systèmes en service en 2050 soient équipés de solutions conformes aux réglementations et objectifs, avec les objectifs intermédiaires de 2030.
- A ce jour le manque d'informations structurées ainsi que l'approche en silo freinent la compréhension du positionnement des acteurs et de leurs besoins, et donc l'identification des solutions à soutenir ou à créer. Une démarche systémique et collective est impérative.
- Cette vision doit être évolutive et s'appuiera pour cela sur une plateforme numérique sera développée avec un système d'information, un système d'aide à la décision et un système de pilotage pour la mise en œuvre des solutions retenues par les acteurs.

Ce projet, mené sur l'année 2020 avant une phase 2, permettra notamment d'alimenter les travaux de l'État en particulier la future stratégie de décarbonation demandée par la Loi

d'Orientation pour les Mobilités, « *une relation de travail enrichissante et nécessaire* » comme le constatait Thierry Coquil Directeur des Affaires maritimes, et qui « *bénéficiera du soutien de la Représentation nationale* » a assuré Sophie Panonacle, Députée et président de la « Team Maritime.

La transition éco-énergétique constitue « *un formidable levier pour développer l'économie maritime en proposant des nouvelles solutions pour nos entreprises et territoires, et positionner nos acteurs sur les marchés émergents et concurrentiels de cette transition* » a insisté Frédéric Moncany de Saint-Aignan. Le secteur maritime, en travaillant avec les pouvoirs publics, pourra ainsi soutenir les engagements pris par la France sur la scène internationale grâce à des propositions et réalisations concrètes.

Rendez-vous aux Assises de l'Economie de la Mer à Montpellier pour les prochaines annonces sur le projet.

A propos :

Le Cluster Maritime Français (CMF) rassemble tous les acteurs de l'écosystème maritime, de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Il est aujourd'hui composé de plus de 430 entités : entreprises de toutes tailles, pôles de compétitivité, fédérations et associations, laboratoires et centres de recherche, écoles et organismes de formation, collectivités et acteurs économiques locaux, ainsi que de la Marine nationale. Le CMF accompagne ses membres dans le développement durable et responsable de leurs activités et de leurs projets, en France et à l'international.

Plus d'informations sur le site web : www.cluster-maritime.fr - Twitter: @ClusterMaritime – LinkedIn: Cluster Maritime Français

Contact presse : g.cadiou@cluster-maritime.fr – 06 98 12 85 63

A propos :

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

<https://www.ademe.fr/>